

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 9 août 2022

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec),
H4Z 1A2

**Objet : R-4197-2022; R-4195-2022; R-4196-2022 – Révision de la décision
2022-061 / Demande de récusation de la régisseuse Esther Falardeau**

Chère consœur,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a pris connaissance de la demande en récusation de la régisseuse Esther Falardeau, déposée par l'AQCIE et la CIFQ dans le dossier R-4195-2022 ([B-0003](#)).

Le ROÉÉ partage le malaise exprimé dans cette correspondance et considère que l'implication de la régisseuse Falardeau dans la rédaction des motifs dissidents du régisseur Émond dans la décision contestée pourrait créer une apparence de partialité.

Le ROÉÉ note également que cette apparence de partialité est susceptible de rendre la décision de la formation en révision vulnérable à des contestations. Sans remettre en question les compétences et l'intégrité de la Régisseuse Falardeau, le ROÉÉ soumet respectueusement à la Régie qu'il serait préférable d'éviter l'ouverture d'un tel débat.

Cela dit, le ROÉÉ s'en remet aux compétences et à la sagesse de la Régie pour décider de récuser ou non la régisseuse Falardeau et n'estime pas nécessaire qu'il soit entendu en audience sur ce sujet.

Le ROÉÉ réserve tous ses droits et recours à l'égard des décisions qui seront prises suite à la présente correspondance.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Me Franklin S. Gertler, avocat

FSG/hb

cc. (par courriel) :

Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec

Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir

Me Eric McDevitt David, Option consommateurs

Me Jocelyn Ouellette, RNCREQ

Me Sylvain Lanoix, AQCIE-CIFQ

M. Jean-Pierre Finet, analyste

Mme Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice du ROÉÉ